



**CONTRIBUTION AFdA DANS LE CADRE DU PREMIER RAPPORT ETATIQUE
DE L'ANDORRE
GREVIO
Fevrier 2019**

Présentation d'Acció Feminista d'Andorra et préambule

Acció Feminista d'Andorra est une association féministe fondée en Décembre 2018.

C'est une association qui a pour vocation la défense des Droits des femmes avec l'objectif d'atteindre l'Égalité effective entre femmes et hommes.

Nous combattons les inégalités structurales au sein de notre société, et en particulier celles qui touchent les femmes.

Nos moyens d'action sont : l'appel à la conscience publique, les interventions auprès des pouvoirs publics, notamment en dénonçant les atteintes aux Droits des femmes, dans les différents textes de loi soumis à examen durant l'année 2018 au *Consell General* de la Principauté d'Andorre.

Les différents textes et rapports travaillés par les législateurs andorrans depuis quelques années vont dans le sens de l'effectivité des lois et de la réalité de l'égalité et la non-discrimination, ce en quoi nous ne pouvons qu'être d'accord. Mais cela reste trop souvent de l'ordre du vœu pieux. Il manque une volonté politique ambitieuse, avec suffisamment de moyens et de contraintes pour que les lois soient réellement appliquées.

Egalité femmes-hommes :

Dans le questionnaire adressé aux Etat parties, adopté par le GREVIO, il est mentionné dans l'introduction, au sein du paragraphe consacré aux « Principes généraux de la Convention », deuxième point, que : « *Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes doit être inscrit dans la Constitution ou tout autre disposition législative et son application effective assurée.* ».

C'est précisément sur le point de l'effectivité des droits que notre association insiste, en mettant en avant le fossé persistant entre l'empilement des lois et leur absence de traduction dans les faits.

La Constitution Andorrane intègre la Déclarations des Droits de l'Homme, mais ne spécifie pas l'Égalité en tant que Droit Fondamental.

Ce point se ressent spécifiquement dans le domaine de l'emploi et de la sphère politique.

Acció Feminista d'Andorra

andorrafeminista@gmail.com

<http://www.acciofeminista.com/>

1. Concernant les entreprises :

Les récentes lois du travail, ne contemplent pas de quotas minimums de représentation de femmes au sein de conseils d'administration, ni d'obligation légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les entreprises publiques nationales, établissements publics ou établissements mixtes de l'Etat (« parapubliques », dont le personnel est soumis à des règles de droit privé, et dont les membres sont nommés par les gouvernements), où la place des femmes reste très en retrait.

Lise à part la représentation des femmes, la question des écarts de rémunération doit aussi être abordée . Ces écarts importants persistent entre les femmes et les hommes. Ils sont de 23,5%. L'inégalité salariale reste extrêmement forte, notamment lorsqu'on progresse dans l'échelle des salaires.

Infographie des répartitions des postes aux seins des conseils d'administration des entreprises publiques et parapubliques (AFdA)

<http://www.acciofeminista.com/la-disparitat-en-els-consells-directius-dentitats-parapubliques-andorranes/>

2. Concernant la sphère politique :

Il est à relever avec satisfaction que les dernières législatures, il y a eu un pourcentage élevé de femmes au Conseil General ce qui constitue un net progrès. Néanmoins, plus on s'élève dans la hiérarchie du pouvoir, moins elles sont présentes. Le pouvoir reste largement entre les mains des hommes, et il n'existe pas de loi imposant des quotas ni sur les candidatures électorales, ni par rapport à la répartition de postes.

Politiques intégrées et collectes des données

Acció Feminista d'Andorra

andorrafeminista@gmail.com

<http://www.acciofeminista.com/>

Chapitre II de la Convention, articles 7 à 11

Dans le cadre du présent chapitre, votre Groupe d'experts souhaite avoir des informations sur les politiques globales et coordonnées relatives aux violences faites aux femmes qui sont adoptées par l'Etat partie ainsi que les ressources financières consacrées à la mise en œuvre de ses politiques et la collecte de données.

Acció Feminista d'Andorra, en raison de sa création récente ne possède pas assez de recul, ni de données pour pouvoir évaluer les différentes législations mises en place à ce jour.

Nous n'avons pas pu participer à l'élaboration du *Llibre Blanc de la Igualtat*, sur lequel est basée la récente *Llei d'Igualtat de tracte i no discriminació*, en travail au conseil général.

Les collectifs féministes avons fait la demande d'une loi spécifique pour l'égalité femmes-hommes, que nous avons commencé à travailler avec le Ministère correspondant, mais qui devra attendre la prochaine législature vue l'approche de nouvelles élections (7/04/2019).

Violences faites aux femmes :

Nous avons connaissance d'une amélioration de l'efficacité depuis l'administration pour ce qui est de l'attention aux victimes de violences, mais reste nécessaire, voire essentiel, le travail sur le terrain des associations comme [Stop Violencias](#), et [l'Associació de Dones d'Andorra](#), qui offrent un service d'attention téléphonique pour les femmes en situation de détresse.

Malgré les mesures mises en place, et le manque de données auxquelles on a accès, les informations via les médias, révèlent, que le phénomène de la violence envers les femmes, loin de diminuer, est en augmentation.

<https://www.elperiodic.ad/noticia/69336/creixen-un-32-les-denuncies-per-violencia-psicologica-en-tres-anys>

<https://www.elperiodic.ad/noticia/68885/les-detencions-per-violencia-de-generere-creixen-un-18-aquest-any>

Traite d'êtres humains :

Acció Feminista d'Andorra

andorrafeminista@gmail.com

<http://www.acciofeminista.com/>

Bien que la loi andorrane considère des infractions : le trafic d'organes, de tissus, de cellules ou de gamètes humaines (art. 121), la traite des êtres humains à des fins d'esclavage ou de servitude (art. 134 bis), la promotion de la prostitution (art. 151), le proxénétisme (art. 152) et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle (art. 157 bis), il est habituel de voir dans nos journaux écrits, des publicités promotionnant la prostitution.

À noter aussi l'hypocrisie que suppose le projet de loi sur les techniques de reproduction assistée, qui déclare nul tout contrat de gestation par substitution, mais ne l'interdit pas expressément.

<http://www.acciofeminista.com/gestacio-per-substitucio/>

La santé, Droits sexuels et reproductifs

Malgré les recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (recommandation générale n° 24 sur les femmes et la santé) demandant à l'État partie de dépénaliser l'avortement et de permettre l'accès à l'avortement dans les cas de menace pour la vie ou la santé de la femme enceinte, de viol, d'inceste et de malformation fœtale grave (voir CEDAW/C/AND/CO/2-3, para 32 (a)), l'avortement est un délit pénal dans notre pays.

Les conséquences, sont la nécessité pour les femmes d'avoir à se déplacer en France ou en Espagne, pour subir cette intervention, sans possibilité de couverture sanitaire par la sécurité sociale andorrane en tout premier lieu. Mais les conséquences sont aussi, un manque d'accès aux informations concernant les Droits sexuels et reproductifs, à la contraception et à l'accompagnement en cas de détresse.

Actuellement, l'association [Stop Violencias](http://www.stopviolencias.org/) a mis en marche un projet pour accompagner les femmes qui veulent interrompre leur grossesse (<http://xarxadedonesperlasalut.org/neix-la-xarxa-la-meri/>).

Depuis Acció Feminista d'Andorra, nous revendiquons le Droit à une maternité responsable, souhaitée, à une information sur les Droits sexuels et reproductifs qui permette aux femmes choisir avec toutes les garanties.

RECOMMANDATIONS

Acció Feminista d'Andorra

andorrafeminista@gmail.com

<http://www.acciofeminista.com/>

AFdA réclame l'inscription de l'Égalité en tant que Droit Fondamental dans la Constitution Andorrane.

AFdA revendique la création d'un Institut Andorran des Femmes et/ou implémenter l'Observatoire de l'Égalité comme organe de suivi et contrôle de l'égalité effective, et permettant un accès public aux données, et surtout une évaluation des mesures mises en place.

Construire avec les associations, afin de mettre en place des actions de prévention et d'information qui soient réellement efficaces, il faut s'appuyer les associations qui sont au plus près des enjeux.

Multiplier les formations auprès des serviteurs publics, afin d'avoir une meilleure attention aux victimes.

Formation des enseignants, et veiller à ce que le contenu des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle intègre pleinement les dimensions relatives au consentement, au respect mutuel, à l'estime de soi et au plaisir partagé ainsi qu'à la prévention des violences de genre et des discriminations sexistes.

Dépénalisation de l'avortement, et donner accès aux femmes andorranes à l'exercice de leurs Droits sexuels et reproductifs en pleine connaissance de cause.

Enfin nous réclamons la nécessité d'accompagner tout projet de loi, d'une étude d'impact de genre afin de pallier à toute discrimination structurelle.

Andorra, 08-02-2019

Acció Feminista d'Andorra - AFdA
andorrafeminista@gmail.com
<http://www.acciofeminista.com/>

Acció Feminista d'Andorra
andorrafeminista@gmail.com
<http://www.acciofeminista.com/>